

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 28 MAI 2014



■ **Nombre de délégués en exercice : 30 titulaires**

■ **Nombre de membres votants : 30**

Titulaires présents : 26

Titulaires représentés : 4

Procurations : 2

■ L'an deux mille quatorze, mercredi 28 Mai à 18 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, après convocation légale, s'est réuni à Bessières en séance plénière.

■ **Délégués titulaires présents :**

■ ■ CC du Canton de Cadours :	M. DULONG D.
■ ■ CC des Coteaux du Girou :	Mrs CUJIVES D., DUTKO H., GRANDJACQUOT D., ROUMAGNAC L., VINTILLAS E.
■ ■ CC du Frontonnais :	Mrs CAVAGNAC H., DUPUY D., GALLINARO A., Mme MOURRIER Ch., Mrs NADALIN D., PETIT Pa., PETIT Ph., VASSAL J-P.
■ ■ CC de Save et Garonne :	M. AUZEMERY B., Mme AYGAT Ch., Mrs BOISSIERES J., ESPIE J-C., JANER G., LAGORCE P., MELIET J-J, MOIGN J-L.
■ ■ CC Val' Aïgo :	M. LA VIGNOLLE V., Mme NARDUCCI I., Mrs OGET E., SALIERES J-L.

■ **Délégués titulaires représentés :**

■ ■ CC du Canton de Cadours :	M. CLUZET A. par M. GAUTIER Ph. (suppléant)
■ ■ CC des Coteaux du Girou :	M. CALAS D. par M. ROUMAGNAC L. (pouvoir)
■ ■ CC du Frontonnais :	M. PAPILLAUD P. par M. AUSSSEL E. (suppléant)
■ ■ CC Val' Aïgo :	M. REBEIX N. par M. OGET E. (pouvoir)

■ **Aucun délégué titulaire absent**

■ **Assistaient en outre :**

■ **Délégués suppléants :** CC des Coteaux du Girou : Mrs ANJARD N. et BERSIA A-G. ; M. GENEVE J-L Excusé ; CC du Frontonnais : M. BRUN D. ; CC de Save et Garonne : M. OUSTRI C., Mmes VOLTO V. et ZUCHETTO G. ; CC Val' Aïgo : Mrs ROUX D. et SABATIER R.

■ **Autres :** Maire de Gémil : M. BAUDOU N. ; Conseillers Généraux : Mme VOLTO V., Mrs LAUR A., ROUDIERE Cl. Mme CABESSUT Gh. Excusée

■ **VOTANTS : 30**

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n ° 2014/ 6

Objet : Election du Président du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain

■ **VU** l'arrêté préfectoral du 8 juin 2006 portant création du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain,

■ **VU** l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2013 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain,

VU les statuts dudit syndicat,

VU sa délibération n° 2014/ 5 de ce jour portant installation du Comité syndical dudit syndicat,

Le Comité syndical

PROCÈDE à l'élection du Président du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain selon les modalités suivantes :

Monsieur Edmond VINTILLAS, doyen d'âge des membres titulaires du Comité syndical, a pris la présidence, conformément aux dispositions de l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Comité syndical a choisi pour secrétaire Madame Chantal MOURIER.

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4 et suivants, ainsi que de l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, fait appel à candidature.

Messieurs Eric OGET et Philippe PETIT se présentent.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection du Président s'effectue au scrutin secret et à la majorité absolue des membres de l'organe délibérant.

Messieurs Hugo CAVAGNAC et Vincent LAVIGNOLLE sont nommés scrutateurs.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

Monsieur Philippe PETIT ayant obtenu la majorité absolue (17 voix contre 13) dès le 1^{er} tour de scrutin,

Le Comité syndical

PROCLAME

Monsieur Philippe PETIT Président, immédiatement installé dans ses fonctions.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signés au registre les membres présents.**

Pour copie conforme,

Date de la convocation :	22/05/2014
Date d'affichage :	22/05/2014
Certifié exécutoire le :	11/06/2014
Affichée le :	11/06/2014



Philippe PETIT
Président